

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mai 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

SOUS-AMENDEMENT

N° 987

présenté par

Mme Buis, rapporteure au nom de la commission spéciale pour l'examen du projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte

à l'amendement n° 741 de Mme Laclais

ARTICLE 7 BIS

I. – Après l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« II. *bis* A – L'article L. 341-5 du même code est complété par les mots : ».

II. – En conséquence, au début de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« Un décret précise »

les mots :

« ainsi que ».

III. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« de ces dispositions, notamment »

les mots :

« du cinquième alinéa du même article, et en particulier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.